

GUIDE DE LA COMMISSION VOILE HABITABLE

Saison 2021

Objectif du guide des commissions : informer et rappeler le fonctionnement et le cadre similaire à l'ensemble des départements et commissions visant à uniformiser les process de prise de décision. Ce document permet également l'écriture et la précision des actions, objectifs et ambitions du département ou de la commission en question, rendant ainsi la feuille de route de celle-ci lisible et visible.

Chapitre 1

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE

Art 1 : Rappel des prérogatives des départements et commissions :

Ils sont chargés de réaliser les missions qui leur sont confiées dans leur champ de compétence.
Ils peuvent être force de proposition pour engager de nouvelles actions.
Ils conduisent et supervisent sous la responsabilité du Directeur les actions une fois celles-ci validées.
Ils doivent informer et rendre compte régulièrement de l'avancée des actions au commanditaire.

Art 2 : Circuit de décisions et d'instruction des dossiers :

Les responsables de département et commission déterminent, avec l'aide technique et méthodologique du directeur et dans le cadre du projet de la ligue, les orientations de leur secteur.
Les projets sont instruits par le bureau exécutif pour validation.
Les départements et commissions préparent les budgets prévisionnels, avec l'aide du directeur, du trésorier et du secrétaire général de la ligue.
Les budgets prévisionnels sont instruits en commission budgétaire (présentation, agglomération des budgets de l'ensemble des départements et commissions, arbitrage entre départements et commissions) pour proposition d'un budget prévisionnel consolidé.
Le trésorier présente, avec l'aide du directeur, l'ensemble de ces budgets au bureau exécutif pour validation et présentation aux CA pour vote.

Art 3 : Suivi budgétaire :

Chaque département ou commission doit produire les budgets prévisionnels annuels et le recueil des devis pour engager des actions.
Ils doivent assurer le suivi budgétaire des actions et rendre compte du résultat de fin d'exercice par rapport au budget prévisionnel.

Budget prévisionnel :

- Le budget prévisionnel est à fournir en fonction du calendrier budgétaire de la ligue pour un exercice de 12 mois en année civile, avant fin novembre de l'année N-1
- Ce budget prévisionnel prévoit de façon la plus précise possible les charges et recettes associées aux actions prévues.
- Le budget accordé dépend à la fois de la présentation de projet du département ou de la commission, de la capacité de financement globale de la ligue, et des arbitrages qui seront rendus en commission budgétaire. Chaque responsable de département et commission fait partie de cette commission budgétaire et sera donc invité à présenter son projet et le budget associé.
-

Règle financière :

Le responsable de la commission inscrit ses engagements dans le cadre général du règlement financier de la ligue, notamment pour la réalisation des notes de frais ou des conditions d'engagement de dépense.

Suivi budgétaire :

Chaque responsable de département ou commission doit s'informer en cours d'exercice des budgets engagés et des recettes associées afin de veiller à respecter les prévisionnels votés. Le service financier tient à la disposition des responsables de commission les éléments nécessaires à ce pilotage sur simple demande.

Art 4 : Interactions avec les autres commissions

Les départements, commissions et groupes de travail sont appelés à coopérer et travailler en synergie.

Les responsables des départements participent au Bureau Exécutif et les responsables de commissions peuvent être invités en fonction des sujets traités.

Les départements travaillent en coopération avec l'ensemble des commissions transversales. Des réunions de travail sont programmées afin de favoriser ces échanges et ces projets communs.

Art 5 : Communication interne et externe :

Les commissions doivent obligatoirement passer par la commission communication pour toute communication externe.

Pour la communication externe (grand public) :

- Les informations sont collectées par la commission communication.
- Les informations doivent, obligatoirement comprendre :
 - o L'objet
 - o Le responsable et contact éventuel à diffuser
 - o La date
 - o La nature de l'événement
 - o Un descriptif
 - o Si possible un visuel d'illustration
- Ces informations sont ensuite validées par le Président et le responsable de la commission communication pour diffusion.

Pour la communication interne :

- Chaque responsable de département ou de commission est chargé de transmettre au directeur et au secrétaire général les comptes rendus de réunion et d'activité.
- Les informations seront ensuite traitées par le secrétaire général et le directeur pour instruction ou diffusion.

Chapitre 2

MISSIONS / OBJECTIFS EN LIENS AVEC LE PROJET DE LIGUE

Art 6 : Définition et périmètre :

La Commission Voile Habitable a pour but de développer la pratique de la voile en habitable.

Elle collabore avec la commission féminine et la commission handivoile.

Elle est en lien étroit avec la commission régionale d'arbitrage.

Elle est intégrée dans le département Compétition et Performance et, à ce titre, est en relation directe avec les activités de voile légère.

Il est rappelé que les missions sont validées par le BE et le CA et que la mise en place des actions doit se faire avec la validation du Directeur

Ses missions sont de

- *Définir une stratégie en vue du développement de la pratique en voile habitable*
- *Développer la pratique compétitive de nos licenciés*
- *Superviser la coordination des compétitions sur le territoire*

Pour se faire la commission pourra s'appuyer sur les responsables des Départements et des autres Commissions et pourra mettre en place des groupes de travail à définir en fonction des besoins.

Le Responsable de la commission devra s'organiser pour mener à bien les missions qui lui sont confiées avec l'aide de son groupe tel que validé par les instances dirigeantes de la Ligue. `

Il devra s'attacher à définir un plan d'action, des indicateurs de performance et devra produire des rapports d'activités à soumettre à son commanditaire en fonction d'un planning établi à l'avance.

Dossiers sensibles : (identification, en cas de besoin, des dossiers nécessitant une attention particulière)

Art 7 : Documents ressources (disponibles sur le Drive de la Ligue Occitanie)

- Bilan d'activité des années passées
- Plan de développement voile Occitanie 2018-2024

Chapitre 3

ORGANISATION DE LA COMMISSION VOILE HABITABLE

Art 8 : Composition

La Commission Voile Habitable est en lien avec le Département Compétition et Performance et est sous la responsabilité du Directeur.

Elle peut s'appuyer sur l'aide technique des techniciens de la ligue en fonction des besoins et des demandes à faire valider par le Directeur.

Les membres actifs sont :

Nom et Prénom	Responsabilité au sein de la Commission
Carayon Pierre	Responsable de la commission
Boucourt Gérard	Animation des ports / formation
Gutierrez Bruno	Occitania Cup / arbitrage
Mieulet Gaëtan	Plans d'eau intérieurs / croiseurs légers
Rolland Claude	Animation des ports
Roques Henri	Pratique compétitive / calendrier
Sagols Laurent	Animation des ports / pratique compétitive jeunes
Vérillaud Gilles	Animation des ports / Réseau école de voile en habitable

Nom et Prénom	Groupe de travail Centres d'Entraînement Habitable
Carayon Pierre	Cercle Nautique de Palavas /Ligue
Catagnia Jean-François	Yacht Club Mauguio-Carnon
Cohen Michel	Yacht Club Grande-Motte
Erbs Michel	Yacht Club Grande-Motte
Garbay Jean-Marc	Yacht Club Mauguio-Carnon /Ligue
Hausberg Vivien	Yacht Club Mauguio-Carnon / Ligue
Magurno Julien	Directeur Ligue
Mallaret Marc	Yacht Club Mauguio-Carnon
Massot Dominique	Cercle Nautique de Palavas
Tahar Maurice	Cercle Nautique de Palavas
Verdier François	Yacht Club Grande-Motte

Art 9 : Calendrier et éléments récurrents

(budget, bilan annuel, préparation AG, temps forts, etc)

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.
Bilan d'activité N-1	Prépa AG	Réunion Clubs habitable			Bilan mi saison			Occitania Cup (formation arbitres)		Plan d'action N+1	Budget prévisionnel N+1
Communication Régates phares et championnat solo-duo	Signatures partenaires									Calendrier habitable N+1	

Art 10 : Objectifs opérationnels

1) Axe sport et performance

- **Développer la pratique compétitive** en apportant des aides destinées aux épreuves en habitables les plus importantes de la Ligue Occitanie (partenariats privés avec la Ligue)
 - **Le Conservateur**
Les 24H de Thau, l'Occitania Cup, le Grand Prix de Palavas
 - **Crédit Maritime**
L'Occitania Cup, le Grand Prix de Palavas, le Triangle du Lion, le Défi Occitan, Le Défi du Lion
 - **Ligue (épreuves de grade 4)**
L'Escalagde, la Minimax
- **Renforcer le championnat Occitanie habitable solo et duo** en encourageant les clubs à organiser des épreuves et des entraînements sur cette pratique
- **Encourager les équipages de l'Occitanie à aller courir les grandes épreuves de Méditerranée hors Occitanie** (SNIM, semaine Porquerolles, Les Voiles de St Tropez, Giraglia, ...)
- **Accueillir un championnat national de séries monotypes ou croiseurs légers**
 - Organisation de championnats FFVoile (féminine, handivoile, entreprise, coupe de France des clubs, match racing,...) et/ou organisation de championnats de France monotypes et croiseurs légers
 - Entraînements des équipages d'Occitanie en vue de leur participation à ces championnats
- **Créer un centre d'entraînement sur monotypes J70**
 - Mettre à disposition une structure permettant l'entraînement à la régates
 - Participer à des régates locales, régionales, nationales, internationales
 - Attirer de nouveaux adhérents (les jeunes et les seniors des clubs de la région, les universités, les comités d'entreprise)
 - Garantir un haut niveau de résultat aux régates

2) Axe dynamisme et animation

- **Amener les clubs d'un même bassin à s'associer pour créer une dynamique de bassin autour de championnats, rallyes, formations, entraînements**
- **Développer des entraînements sous forme de raids côtiers avec une thématique de formation abordée à chaque sortie**
 - Offrir aux usagers des ports la possibilité de se former à la navigation et de participer à des navigations organisées et des animations (voir rôle des professionnels ci-dessous)
 - Offrir aux plaisanciers et régatiers la possibilité de se former à la pratique de l'habitable en communiquant sur les différents types de formation (Securimar, navigation, météo, entretien moteur,...)
- **Regrouper les professionnels formateurs en voile habitable en réseau avec l'objectif de les recenser, de les rendre plus visibles et de les mettre en relation avec les clubs habitable**
 - Accords entre professionnels et les clubs pour l'encadrement de nouvelles activités : sortie mensuelle avec thématique (mouillage, réglages des voiles, spi, remorquage, navigation, manœuvres de port, ...), cours théoriques (navigation, météo, ...), passage des niveaux fédéraux, encadrement d'équipiers en régates, coaching plaisance, ...
 - Collaboration gagnante pour les professionnels (surcroît de travail) et pour les clubs (nouvelles offres avec adhésions de nouveaux licenciés).
 - Réponse à la demande des ports en matière d'animation et d'augmentation de bateaux sur l'eau.

3) Communication

- **Edition d'une Newsletter par an consacrée à l'activité habitable**
- **Communication auprès des Universités et Ecoles** pour attirer les étudiants dans les clubs habitables
- **Recherche de partenaires privés** en donnant une image plus moderne de la pratique

Art 11 : indicateurs de performance

- A. Nombre de licences et titres fédéraux
- B. Nombre de bateaux inscrits / nombre de coureurs dans les différentes classes d'âge
- C. Représentation sur des courses nationales
- D. Mise en place de nouveaux supports dans les clubs pour amener des jeunes à la pratique de l'habitable
- E. Animations de club autour de pratiques non compétitives

Art 12 : Budget prévisionnel 2021

Le responsable de la commission est chargé de la réalisation du budget prévisionnel.

Le budget simplifié de la commission pour l'exercice **2021** est le suivant :

DEPENSES

- **Frais de fonctionnement de la Commission : 800 €**
 - **Missions, frais de déplacements : 500€**
Ce montant est destiné aux frais de déplacement des réunions organisées par la Ligue avec les Présidents des CDV et des Clubs Habitable (calendrier, besoins des Clubs, organisation des régates,...)
 - **Réceptions : 300€**
Ce montant est destiné à la remise des prix du challenge habitable Occitanie Solo-Duo
- **Accompagnement des actions: 13000 €**
 - Accompagnement d'épreuves : 11000€
 - Animation des ports : 2000€

RECETTES

- **Partenaires privés: 9000 €**
 - Le Conservateur: 3000€
 - Crédit Maritime : 6000€
- **Subventions Conseil Régional Formation : 800€**
(formation des bénévoles stagiaires arbitres et jurys)
- **(Budget Ligue : 4000€)**

Département CP	RECETTES	DÉPENSES	Département CP	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
Voile Habitable	9 800 €	13 800 €	Voile Habitable	9 800 €	13 800 €	-4 000 €
Partenaires Privés	9 000€		Frais de fonctionnement		800 €	
- Le conservateur	3 000 €		Accompagnement d'épreuves		13 000 €	
- Le Crédit Maritime	6 000 €		Subvention fonctionnement	800 €		
Formation arbitres Occitania cup	800€		Soutien partenaires privés	9 000 €		
Frais de fonctionnement		8 000 €				
Accompagnement Épreuves		13 000 €				
- Aide au Rallye Voiles de St-Tropez		1 000 €				
- Aide aux régates grade 4		2 000 €				
- Aides aux épreuves importantes		9 000 €				
- Aides entraînements /soirées à thèmes		1 000 €				